



CLDR D'AYWAILLE
SEANCE DU 14.06.2021

1. Présences

Mandataires communaux	
DODRIMONT Philippe Président de la CLDR	
CARPENTIER Pascal	HENRY René
TOUSSAINT Michaël	BENOIT Julie - Absent
WISLEZ Daphné	GILSON Marc - Absent
Membres citoyens	
BARTHOLOME Michel	PARMENTIER Robert
LAMBERT Fanny	FLAGOTHIER Vincent
RESTEIGNE Stéphanie	HAUTECOEUR Eddy
BRAHY Bernadette	LAHAYE Geneviève
HOURLAY Andrée	HODY Thierry
VAN DER ECKEN Jean-Luc - Excusé	THEUNISSEN Pierre
NISSEN Eric	LISMONDE Ariane
DECLERCQ Jean-Marie - Absent	TIRIONS Fernand
HUART François	HOCQUET André
LALLEMAND Anne	SOUGNEZ Cédric
BAPTISTE Benoit	CHARNEUX Christophe
BRONDOIT Marc	PAULIS Colette
TENRET Jeanne-Marie	FLOHIMONT Marie-Paule - Absent
DEPREAY Virginie	

2. Introduction par le Président de la CLDR, M. DODRIMONT

M. DODRIMONT introduit la réunion et remercie chaque membre d'être présent pour la première réunion de la CLDR. Cette rencontre se déroule en présentiel. Elle est très symbolique au vu du lieu : la Maison de village de Nonceveux. En effet, il s'agit d'un projet de l'ancien PCDR, inauguré en janvier 2020, cher aux citoyens. Cette nouvelle ODR sera l'occasion de mettre en place de nouveaux projets relatifs à tous les domaines, au centre des préoccupations des Aqualien.ne.s. D'ailleurs, les femmes sont bien représentées ce soir, la CLDR est composée de 50% de femmes dont bon nombre d'entre elles sont membres effectifs.

M. DODRIMONT termine son introduction en proposant un tour de table. Il est vrai que beaucoup de membres sont nouveaux et qu'il est intéressant de mieux faire connaissance.

3. Présentation par le GREOVA du Diagnostic partagé de la Commune

Pour ce point, les agents de développement ont présenté, aux membres présents, le Diagnostic partagé de la Commune qui, rappelons-le, a déjà été présenté lors d'une précédente soirée publique en octobre 2020. Le Diagnostic partagé représente la partie 3 du PCDR et consiste en la confrontation des deux premières parties (Analyse socio-économique et Consultations citoyennes). Des enjeux ont émergés de cette confrontation et se sont transformés en Défis et objectifs de développement.

Le lien de cette présentation est disponible dans le point 6.

4. Présentation des Défis et objectifs de développement + échanges

Les Défis et objectifs de développement représentent la partie 4 du PCDR et constituent la base de l'élaboration de la partie 5. Cette dernière consiste en l'élaboration de projets souhaités dans la Commune, à l'horizon de 10 ans, qui feront parties du PCDR.

Il y a 3 défis : *attractivité, connectivité et identité*. Pour chaque défi, des objectifs sont mis en relation. Ceux-ci ne sont pas figés pour les 10 prochaines années mais sont bien susceptibles d'être modifiés en fonction des projets qui vont émerger. Aujourd'hui, l'objectif de cette rencontre est de pouvoir analyser, ensemble, les objectifs et de répondre aux questions posées par les membres. Il se peut que certains domaines ne soient pas représentés si le sujet n'a pas été abordé lors des consultations citoyennes. Dès lors, il est important de les présenter et de souhaiter un retour des membres de la CLDR.

IDENTITE	CONNECTIVITE	ATTRACTIVITE
<p><i>Affermir un cachet vert, marqué par son paysage et son bâti</i></p> <p>1.1 NATURE : Préserver la quiétude du cadre de vie et la beauté du paysage en contrant la surexploitation et/ou le non-respect de certains sites naturels, de la forêt ou du Patrimoine.</p>	<p><i>Garantir de meilleures connexions en termes de mobilité, d'activité et de communication</i></p> <p>2.1. MOBILITE : Maintenir la proximité de la ville et diminuer l'usage de la voiture personnelle via le développement des liaisons douces et du co-voiturage, la création de parkings ainsi qu'une meilleure protection des usagers.</p>	<p><i>Epauler durablement le développement des attraits commerciaux, touristiques et culturels, sans compromettre leur bon équilibre requis dans un cadre rural</i></p> <p>3.1. TOURISME : Poursuivre le développement du tourisme vert en veillant au renforcement des promenades et au maintien du cadre de vie agréable des habitants.</p>
<p>1.2 BATI et INFRASTRUCTURES : Préserver et développer un bâti en phase avec le cadre rural malgré la croissance démographique, ainsi que des infrastructures vertes et agréables.</p>	<p>2.2. COHESION : Renforcer davantage la cohésion sociale en améliorant l'offre sportive et les aires de convivialité prévues pour tous et partout sur l'entité.</p>	<p>3.2. CULTURE : Maintenir l'offre culturelle importante et développer l'offre liée au Patrimoine tout en veillant à la coordination et la décentralisation des activités.</p>
<p>1.3 ECOLOGIE : Renforcer l'intérêt et l'effort citoyen en matière de gestion des déchets et d'économie d'énergie.</p>	<p>2.3. COMMUNICATION : Parfaire le travail de l'Administration communale en garantissant à chaque citoyen, générations tous azimuts, un accès aisé à une information large et à jour.</p>	<p>3.3. COMMERCE : Valoriser les petits commerçants et les producteurs en circuit-court pour leur conférer un sain équilibre avec les grandes enseignes existantes.</p>

Un membre signale que, selon lui, l'agriculture devrait être mentionnée car elle concerne une majorité de terres communales. Malgré le fait que le circuit-court soit mis en avant, l'agriculture en tant que telle, doit aussi faire partie des défis de demain. Un agent de développement invite ce membre à venir en débattre lors des prochains groupes de travail.

Un second membre fait remarquer que l'objectif 2.2 (Cohésion) est cohérent, très intéressant mais incomplet. En effet, les associations, la culture et les différents comités de quartier permettent, eux-aussi, la cohésion sociale. Il est dès lors essentiel de les ajouter.

Enfin, l'enfance, la petite enfance et la jeunesse sont insuffisamment représentés. L'offre sur la Commune les concernant n'est pas assez développée.

Les agents de développement remercient vivement l'assemblée pour leurs réactions.

5. Présentation du ROI (*annexe*) + approbation

Après une brève présentation du ROI, *Règlement d'Ordre Intérieur* et quelques explications, ce dernier est approuvé par l'ensemble des membres.

6. Echanges autour de l'ODR

Quelques questions sont posées à la Commune ainsi qu'aux Agents de développement afin de mieux comprendre le fonctionnement d'une ODR, *Opération de Développement Rural*.

- *Comment choisit-on un projet ? Qui décide ?*

Tout d'abord, les projets qui seront débattus lors des groupes de travail doivent concerner une propriété communale. Aucun aménagement ne peut avoir lieu sur une propriété privée ou régionale. Il s'agit d'un programme communal. Ensuite, ces projets doivent concerner tous les Aqualiens et répondre aux critères du développement durable. Les projets sont conçus pour améliorer la Commune, quel que soit le domaine.

Les projets sont conçus par les groupes de travail qui, via les agents de développement, vont être partagés à la CLDR. Celle-ci débattre des projets, les précisera et les approuvera. Ensuite, c'est le Conseil communal qui prendra la décision finale car la CLDR est une Commission uniquement consultative. Néanmoins, la CLDR peut aussi proposer des projets.

- *Quelle est la durée de l'élaboration du PCDR ?*

Le PCDR peut prendre entre 2 et 3 ans avant d'être approuvé par le Gouvernement wallon pour une période de 10 ans. Ce temps est nécessaire pour élaborer des projets précis qui seront mis en place au sein de la Commune. Il ne s'agit donc pas de vouloir acheter dès aujourd'hui un bâtiment (en vente), par exemple, mais bien d'imaginer l'acquisition d'un bien pour y réaliser quelque chose.

- *Peut-on agir tout de suite ?*

Oui, grâce au lot 0. Ce lot 0 représente les actions que les citoyens peuvent mettre en place avant l'approbation du PCDR. Ce sont des actions qui demandent, généralement, peu de moyens financiers mais une aide citoyenne. Citons, par exemple, l'installation de bancs, tables et poubelles sur une aire, etc.

- *Que faire si je n'étais pas présent lors des précédentes réunions publiques ?*

Tous les documents (Analyse socio-économique et Diagnostic partagé) sont disponibles sur notre site internet via :

<http://www.pcdr.be/wp-content/uploads/2020/01/Etude-socio-%C3%A9conomique-Aywaille-au-3-02-2020-.pdf>

<http://www.pcdr.be/wp-content/uploads/2020/09/Pr%C3%A9sentation-DP-Aywaille-octobre-2020.pdf>

Il est possible de consulter ces documents pour obtenir plus d'informations ou de prendre contact auprès des Agents de développement. Ce sont ces données qui ont permis de définir les défis et les objectifs de développement et qui permettront de définir les futurs projets de la Commune.

7. Divers

Une réunion sera programmée en septembre 2021 afin de faire le point sur la dernière Opération de Développement Rural à Aywaille ainsi que sur les projets en cours. Cette réunion permettra de partager la vision de la Commune actuelle et future pour que les groupes de travail puissent fonctionner au mieux avec de nouvelles idées. De plus, cette rencontre permettra déjà de définir quelques actions en lot 0, c'est-à-dire réalisables dans l'immédiat.

M. DODRIMONT remercie tous les membres pour leur présence et clôture la réunion.

Fin de la réunion à 22H.



Philippe DODRIMONT,
Président

Valérie BARTHOLOME,
Secrétaire de la CLDR



(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)